

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingeaux - Canton d'Aurec sur Loire  
**Commune d'Aurec sur Loire**  
EXTRAIT DU REGISTRE  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUREC SUR LOIRE**

Le 14 avril 2025, à 19 heures

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUREC SUR LOIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Claude VIAL, Maire  
Date de convocation du Conseil municipal : 8 avril 2025

**PRESENTS** : Claude VIAL, Nathalie JOLIVET, Sébastien ARNAUD, Laurent ROUSSET, Pauline GRANGER, Clotaire DOMGA KEMGNI, Joëlle GOMEZ, Bernard BOURGIE, Maryse PARRAT, Marcel PAULET, Elisabeth MOULIN, Christophe DEVUN, Alexandre VERGNON, Thierry LEPROUST, Stéphanie CUSSONNET, Michel BEAL, Maria BONNAVAND, Yvon VALEYRE, Patrice PEYRARD, Christelle RASPILAIRE, Maurice CHAMPAVERE, Pierre FERRET,

**EXCUSES REPRESENTES** : Pascal HAURY représenté par Bernard BOURGIE, Florence TEYSSIER par Laurent ROUSSET, Caroline MONCHANIN par Stéphanie CUSSONNET, Sébastien DIONET par Marcel PAULET, Laura GRIMA par Christophe DEVUN, Lucie VARILLON par Alexandre VERGNON, Josiane JANISSET par Christelle RASPILAIRE,

<b>Nombre de conseillers :</b>	En Exercice : 29	Présents : 22
	Excusés représentés : 7	Excusés non représentés : 0
	Absents : 0	Votants : 29

Mme Pauline GRANGER a été élue secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° : 2025\_DEL\_019**

**OBJET** : Cession de véhicules communaux à moteur auprès de la SAS OMNI-NEGOCE et auprès de la SARL GARAGE RIVAT

Monsieur le Maire rappelle que la Ville d'Aurec sur Loire est propriétaire des véhicules automobiles suivants :

- Tracteur MOUNTY 100, de marque « REFORM », immatriculé « 6788 KP 43 », mis en circulation en 2005 et état actuel en panne, avec ses 2 accessoires :
  - Broyeur d'herbe Kuhn bke210
  - Equipement saleuse,
- Véhicule léger Kangoo, de marque « RENAULT », immatriculé « 2787 KM 43 », mis en circulation en 2004, et en état d'hors service,
- Véhicule Mascott, de marque « RENAULT », immatriculé « 8928 KC 43 », mis en circulation en 01/07/2001, et en mauvais état,

Au vu de l'analyse et de l'optimisation de nos véhicules sur leur utilisation par les services, il convient par conséquent de procéder à leurs ventes

- pour un montant de 14 160,00 € TTC pour le tracteur immatriculé « 6788 KP 43 » avec ses 2 accessoires et de 240,00 € TTC pour le Renault Kangoo immatriculé « 2787 KM 43 », étant entendu que l'acheteur SAS OMNI-NEGOCE a déjà fait connaître son intention d'acquérir lesdits véhicules.
- pour un montant de 1 500,00 € TTC pour le Renault Mascott immatriculé « 8928 KC 43 », étant entendu que l'acheteur SARL GARAGE RIVAT a déjà fait connaître son intention d'acquérir ledit véhicule.

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 27 ; Contre : 0 ; Abstention : 2 – Mme RASPILAIRE pour Mme JANISSET, Mme RASPILAIRE)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- approuve la cession des deux véhicules (Tracteur Mouny avec accessoires et Renault Kangoo) auprès de la SAS OMNI-NEGOCE pour un montant total de 14 400,00 € TTC,
- approuve la cession du véhicule (Renault Mascott) auprès de la SARL GARAGE RIVAT pour un montant total de 1 500,00 € TTC,
- autorise Monsieur le Maire à procéder aux formalités nécessaires pour la cession de ces trois véhicules,
- autorise Monsieur le Maire à procéder à l'enlèvement de ces trois véhicules de l'inventaire de la commune.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures

Le Maire

Claude VIAL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal, publiée sur le site de la Mairie et transmise au contrôle de légalité.

Auteur : Claude VIAL – Maire - Transmis au contrôle de légalité et Publié sur le site de la Mairie : le

16 AVR. 2025